

PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation, des libertés publiques et de l'environnement Bureau de l'environnement

CELLULE DE CONCERTATION SUR L'IMPLANTATION DES RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE

Compte rendu de la réunion du 10 octobre 2008

Participaient à cette réunion, présidée par Mme Nadine Courselle, adjointe au chef du bureau de l'environnement :

- M. Frédéric Bince, direction régionale de l'environnement
- Mme Murielle Martin, direction départementale de l'équipement
- M. Jean-Marie Duval, direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- Mme Marie-Louise Falampin, service départemental de l'architecture et du patrimoine
- M. Michel Balleux, direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- M. Thierry Fouan, M. Sylvain Chrastek, M. Arnaud de Castro, M. Alexandre Mauger et Mme Catherine Mozion, pour Orange France
- M. Vong Sananikone et Mme Isabelle Peter pour Bouygues Telecom
- M. Benoît André, pour SFR
- Mlle Fanny Thieriot, bureau de l'environnement, secrétariat de l'instance

Etaient excusés:

- M. le sous-préfet de Senlis
- M. le sous-préfet de Clermont
- Mme Solange Duchardt, Parc naturel régional Oise Pays de France
- M. Lucien Bouchez, maire d'Haudivillers, représentant l'Union des maires

BOUYGUES TELECOM

1. LA NEUVILLE D'AUMONT – lieu-dit le Bois de Molle

Sur pylône TDF, remplacement d'antennes existantes

Suite au courrier du maire du 27 juillet 2008, le bureau de l'environnement a demandé à l'opérateur que le dossier soit présenté aux membres de l'instance. Le maire est d'ailleurs opposé à ce projet et a demandé audience au préfet. Le bureau de l'environnement écrira TDF pour lui demander une amélioration du site. Seul SFR serait encore présent sur le pylône.

La DDE précise que l'avis du maire n'est pas obligatoire.

Avis de la commission : S'agissant d'un site ancien et du remplacement uniquement de trois antennes, l'instance donne un avis favorable de principe.

2. **CHANTILLY -** Entreprise DATEM 45 avenue du général Leclerc Site n° C6 - 11182A1

Installation d'antennes intégrées dans une fausse cheminée

L'opérateur explique que ce projet remplace la station de base située sur le centre de secours de Chantilly qui doit être prochainement détruit. En novembre 2007, l'opérateur avait proposé l'implantation d'une station dans la toiture de l'Eglise Saint Louis Sainte Thérèse mais l'instance a donné un avis défavorable en raison de la modification trop importante de l'architecture. De ce fait, l'opérateur propose la mise en place d'une cheminée factice sur le toit de l'entreprise DATEM.

L'architecte des bâtiments de France demande que la fausse cheminée soit patinée.

L'opérateur précise qu'un artiste peintre va peindre la cheminée de la même couleur que celle du bâtiment.

M. Bince indique l'examen du projet par commission départementale de la nature, des paysages et des sites n'est pas nécessaire.

<u>Avis de la commission</u> : Avis du maire et RAL de la fausse cheminée à fournir. L'avis sera confirmé lors de la prochaine instance.

3. **SAINT-CREPIN-AUX-BOIS** - lieu-dit les sables-route communale d'Attichy Site n° 12627A1 **ZONE BLANCHE**

Implantation d'un pylône treillis de 42 m

L'ABF, qui est allé sur place, et le maire ne sont pas favorables au projet.

L'opérateur précise que malgré l'accord de l'instance, le 4 avril 2008, pour l'hypothèse 11, le nouveau maire t ne souhaite pas l'implantation du pylône à cet endroit. De ce fait, l'opérateur a du trouver un nouvel emplacement. Il indique que les photographies ont été réalisées par les élus.

L'hypothèse 14 n'est pas retenue. En effet, il y a une co-visibilité avec le plateau.

L'instance demande une présentation des hypothèses 15 et 16 au "carrefour sans nom" et M. Bince précise que l'hypothèse 15 semble meilleure. En effet, l'hypothèse 16 se situe en zone forestière et la zone 15 se situe dans une zone ZNIEFF et ZPS. C'est pourquoi, il est important de réaliser une étude d'incidence concernant

l'impact des ondes sur les oiseaux notamment les chauves-souris. M. Bince souhaite que l'implantation se fasse dans la peupleraie et demande à l'opérateur de prendre contact avec l'ONF.

Mme Courselle demande à l'opérateur que dans le prochain dossier figure une carte indiquant l'emplacement de toutes les hypothèses étudiées.

Avis de la commission : Dossier à revoir avec les précisions ci-dessus souhaitées

4 **MOUY** - Stade Roland Boulanger

Site n°17779A1

Implantation d'un pylône monotube de 30 m, échelle zoll et un palier de transfert. "

Pose d'une Zone technique de 17 m²

Mme Martin précise que le terrain n'est pas concerné par le PPRI. Une rehausse de la zone technique n'est pas nécessaire.

L'opérateur indique que ce deuxième projet permettra de couvrir le sud de la commune de Mouy et annonce que ce sont des poteaux en bois qui seront installés autour de l'enclos.

M. Balleux demande de prévoir l'installation d'un filet anti-ballon.

Avis de la commission : Favorable avec pose d'un filet anti-ballon

5 **TROSLY BREUIL** - Emprise Standard France Telecom. Route départementale 547 Site n° 11462 A1

Implantation d'un pylône treillis de 30 m de hauteur- Clôture grillagée et haie arbustive autour du site

Suite à la réunion du 12 septembre 2008, l'opérateur a respecté le recul de 15 m par rapport aux voies de circulation.

L'opérateur précise que le projet se situe à cheval sur la parcelle 1057 et 1058.

Avis de la commission : Favorable

Suivi des dossiers.

BOUYGUES

Elincourt-Sainte-Marguerite - Stade municipal

T12966

Dossier examiné le 12 septembre 2008

Les compléments souhaités ont été envoyés au bureau de l'environnement.

Avis de la commission : Favorable

ORANGE

Brunvillers-la-Motte - Lieu-dit La Cure- Terrain SNCF Site n° 19109-A1

Dossier examiné le 12 septembre 2008

L'opérateur a transmis les compléments à l'instance. L'opérateur précise que le pylône est plus effilé et que la hauteur a été gardée.

Avis de la commission : Favorable

Le Meux - Rue du Général Leclerc Site C1 19366A1

Dossier examiné le 12 septembre 2008

L'instance rappelle à l'opérateur que le dossier est sensible et qu'une concertation avec l'ABF est indispensable avant de représenter le dossier.

Péroy-les-Gombries - Réservoir d'eau Site C2055A1

Dossier examiné le 12 septembre 2008

La DDASS précise à l'opérateur qu'elle confirme son avis défavorable pour ce projet. En effet, l'implantation prévue se situe dans le périmètre immédiat du captage de Péroy-les-Gombries. Il signale que les antennes déjà installées doivent être retirées car elles se trouvent dans ce périmètre.

Pour les dossiers suivants, Mme Martin fait remarquer que les déclarations de travaux ont été déposées alors qu'ils n'ont pas été validés par l'instance. Mme Courselle rappelle que les dossiers non validés par l'instance ne doivent pas faire l'objet d'un dépôt d'une déclaration de travaux. Pour les 5 dossiers qui suivent, il est demandé à l'opérateur ORANGE de retirer la déclaration de travaux.

Lieuvillers - Château d'eau- Rue du Bois Site C1 19115A1

Dossier examiné le 12 septembre 2008

L'opérateur a transmis les compléments à l'instance. Il précise qu'en réalité, il ne s'agit pas de bras de dépôt mais de fixation. Les antennes, fixation et chemins de câble devront être de la couleur du château d'eau.

L'instance demande à l'opérateur de retirer la déclaration de travaux et d'en déposer une conforme au dossier présenté ce jour.

Avis de la commission : Favorable

Ognolles - lieu-dit les Près de la rue brûlée Site 16533A1

Dossier examiné le 13 juin 2008

L'instance fait part à l'opérateur que le maire demande une réunion publique concernant l'implantation d'un pylône. En effet, de nombreux administrés s'inquiètent des risques sanitaires liés aux ondes.

L'opérateur est favorable à cette réunion mais il souhaite que le maire soit présent.

Pour information, la mairie a contacté le bureau de l'environnement qui lui a donné les coordonnées de l'opérateur et de M. Duval afin qu'elle puisse organiser la réunion publique.

Avis de la commission : Dossier à revoir.

Salency - lieu-dit Le Courtillet

Dossier examiné le 13 juin 2008

L'instance rappelle à l'opérateur qu'il doit retirer la déclaration de travaux et que le dossier doit faire l'objet d'un nouvel examen par la commission.

Avis de la commission : Dossier à revoir.

Candor - Route de Candor Site 17734A1

Dossier examiné le 11 juillet 2008

L'instance rappelle à l'opérateur qu'il doit retirer la déclaration de travaux et que le dossier doit faire l'objet d'un nouvel examen par la commission.

Avis de la commission : Dossier à revoir.

Catenoy - Usine CHEMTURA (SEVESO) Site C719130A1

Dossier examiné le 12 septembre 2008. Il a été demandé à l'opérateur de solliciter l'exploitant pour une modification d'installation classée.

L'instance rappelle à l'opérateur qu'il doit retirer la déclaration de travaux .Il appartient à l'entreprise Chemtura de déposer une demande de modification au titre des installations classées pour l'environnement.

Avis de la commission : Dossier à revoir.

Mme Courselle indique qu'un courrier sera adressé à ORANGE, à la DDE et aux maires pour signaler ce dysfonctionnement.

Rappel

- ✓ <u>Sauf cas particulier</u>, pour les antennes et équipements sur le pylône, la couleur gris foncé est demandée : RAL 7012 7011 7037, avec une préférence pour le RAL 7012 ; pour les shelters un gris brun est souhaitable RAL 7013 8028
- ✓ Lorsque l'intégration paysagère souhaitée est une haie arbustive, celle-ci consistera en une plantation d'arbres ou arbustes d'essences locales.

La prochaine réunion se déroulera le vendredi 14 novembre 2008

Dépôt des dossiers : 30 octobre 2008 dernier délai

Pour le préfet, Et par délégation L'adjointe au chef de bureau

Nadine COURSELLE